



Paris, le 28 novembre 2024

Comité Social d'Administration de Réseau Service de Santé des Armées Déclaration Liminaire UNSA DEFENSE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis votre nomination, Monsieur le Directeur Central, et avec vous le renouvellement de vos équipes, le dialogue social s'est considérablement renforcé. L'UNSA Défense apprécie la qualité des échanges et la richesse comme la diversité des sujets abordés, s'appuyant sur des principes de confiance et de transparence.

L'UNSA Défense évoque rarement des sujets en dehors du SSA. Cependant, l'introduction des trois jours de carence pour les agents est une source majeure d'inquiétude. Ce dispositif risque de causer des pertes financières significatives pour les agents, les poussant à travailler malgré des conditions physiques et mentales fragiles. Une telle situation pourrait générer des arrêts maladie prolongés et, par ricochet, alourdir la charge de travail des collègues. L'UNSA condamne cette mesure pénalisante pour des agents déjà en difficultés sanitaires.

L'actualité du Service de Santé des Armées (SSA) est particulièrement dense notamment avec une arrivée marquante de l'ACASAN. De nombreuses réorganisations sont en cours, dont une nouvelle cartographie des implantations de sites, qui va encore remodeler le paysage du SSA. Parmi les changements majeurs, la suppression de l'antenne de l'IRBA à Marseille, prévue pour 2026, soulève des préoccupations en raison des spécificités des métiers concernés. Cette décision remet également en question l'avenir du CESPÀ à Marseille. L'UNSA Défense souhaite qu'en ces temps moroses, une attention toute particulière soit portée à ces restructurations en prodiguant une communication et un accompagnement bienveillants.

Par ailleurs, la fusion des Centres Médicaux des Armées (CMA) et leur possible corrélation avec l'implantation des régiments restent à clarifier. L'UNSA Défense demande des précisions sur ces projets pour évaluer leurs impacts sur les agents.

Nous saluons néanmoins l'augmentation récente de l'IFSE et du CIA des infirmiers défense, une revendication portée depuis 2017. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. L'UNSA Défense constate notamment :





- Une augmentation des visites médicales demandées directement par les agents, résultant des mauvaises conditions de travail et de l'absence de convocations obligatoires et réglementaires par les RH de proximité.
- Une gestion déficiente des dossiers médicaux lors des mutations des agents.

L'UNSA Défense reste sidérée par la nouvelle gestion des primes de risque et de soins critiques. Leur codification a été confiée aux RH de proximité par le CMG SGL, au prétexte qu'il s'agit d'éléments variables. Pourtant, cette tâche, qui devrait être automatisée lors des affectations, alourdit inutilement la charge des RH locales, déjà fragilisées par la réforme de 2018. En outre, une fiche établie par SRHC précise que ces primes ne figurent pas parmi les éléments variables à suivre.

L'UNSA Défense demande donc que le CMG SGL cesse de déléguer ces responsabilités aux RH de proximité. Cette pratique ne doit pas devenir une habitude. Chaque service doit assumer son rôle, ou à défaut, des mesures de reconnaissance financière doivent être envisagées. Par conséquent, nous réitérons notre demande de formaliser systématiquement les mutations des agents paramédicaux, dès lors que des primes sont concernées.

L'UNSA Défense s'interroge également sur l'expérimentation menée par la DRH-MD dans le domaine des ressources humaines. La montée en puissance des gestionnaires RH de proximité suscite des doutes quant aux impacts potentiels sur les CMG et les agents.

Depuis le 5 septembre 2024, l'ACASAN a publié une directive relative aux agents répertoriés comme Formateurs Internes Occasionnels (FIO). L'UNSA Défense a déjà signalé une discrimination envers le personnel paramédical, ainsi qu'un problème global de mise en paie. Nous demandons que ces agents soient enfin reconnus comme FIO. En effet, dispenser une formation pour actualiser des connaissances n'est pas comparable à enseigner pour préparer à l'exercice d'un métier.

Concernant les formations, nous sommes profondément surpris d'apprendre que le recrutement de contractuels pour des postes d'Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) est envisagé alors que des infirmiers du SSA possèdent déjà le diplôme requis. Pourquoi investir dans des formations diplômantes si elles n'ouvrent pas d'opportunités en interne ? Pourquoi freiner les parcours professionnels de vos agents, monsieur le Directeur Central ?

L'UNSA Défense dénonce la création de poste d'Ingénieur Hospitalier détenus exclusivement par des militaires. En effet, la maquette RH impacte l'intégralité des postes d'ingénieurs biomédicaux civils.

Cette projection bloque le parcours professionnel ainsi que l'avancement des TSEF et des ICD mais également des contractuels.

L'UNSA Défense ne s'oppose pas à la nécessaire militarisation de postes mais demande une répartition équilibrée afin d'accroître la considération des personnels civils.

Pour l'UNSA Défense, il est essentiel de rappeler que les personnels paramédicaux traversent une réelle souffrance psychologique. L'UNSA Défense demande un accompagnement clair pour les agents en inaptitude définitive. La DCSSA a un rôle crucial à jouer auprès des autres employeurs du MINARM. De plus, nous réitérons notre demande d'un état des lieux sur la possibilité de civilianiser certains métiers actuellement réservés aux militaires.





Comme à son habitude, l'UNSA Défense aborde la question du gel de la prime statutaire des paramédicaux. Depuis 2017, cette prime demeure figée, tout comme sa majoration en cas de changement de grade ou de corps. Cette situation est inacceptable, d'autant plus que les ATL bénéficient d'une révision annuelle du CIA et que leur ticket mobilité lié à l'avancement reste en vigueur. Les paramédicaux apparaissent ainsi comme les grands oubliés du CTI et de la MSI, malgré leur rôle central dans la mise en place du Ségur de la santé. Ce dossier sera porté à un niveau supérieur car l'UNSA n'entend pas buter sur ce sujet à chaque séance SSA.

Enfin, cette semaine marque le lancement de la 28^{ème} Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Lors des derniers Jeux Olympiques et Paralympiques, le MINARM a porté haut les couleurs de la France. Nous espérons que cet enthousiasme contribuera à réduire les préjugés envers le personnel civil en situation de handicap. Encourager les relations sociales et l'évolution professionnelle valorisent le personnel et renforcent leur engagement. L'UNSA Défense attend que le SSA soutienne ces initiatives positives.

En conclusion, l'UNSA Défense observe qu'il subsiste de nombreuses problématiques, notamment autour de la reconnaissance des paramédicaux. Ces agents, pourtant essentiels et exemplaires dans leurs fonctions, ne sont pas toujours considérés à leur juste valeur. L'UNSA Défense reste mobilisée aux côtés des agents civils pour défendre leurs droits, valoriser leur travail et obtenir des avancées concrètes sur ces sujets cruciaux.

Monsieur le Directeur Central, Mesdames, Messieurs, l'UNSA Défense vous remercie pour votre écoute attentive et pour les réponses qui seront apportées à cette déclaration liminaire.

